

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-ferland-stanhope-cssmi-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/249c57c6a784d2b343bca610)

<https://www.cadre21.org/membres/249c57c6a784d2b343bca610>

Date d'obtention : 2026-03-02 18:17:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voir dans quel contexte la situation s'est déroulée

Quels sont les images ou vidéos qui ont été partagés (sans les regarder)

Quels sont les intentions derrière les gestes posés (impulsivité ou malveillance)

À quel point le partage d'information est-il rendu, combien d'élève ou autres ont eu accès, quel réseau social utilisé etc...

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours accueillir la victime ou la personne qui dénonce avec ouverture, sans jugement et avec bienveillance. Garder en tête les rôles de chacun: est-ce une situation qui concerne l'école, est-ce une situation qui appartient aux policiers ou autre partenaire. Aller jusqu'au bout de notre processus même si cela s'étant sur plusieurs plaintes ou nouvelles informations. Collecter des faits et non des interprétations et perception. Ne pas remplir la grille s'il s'agit de comportement malveillant (investigateur), saisir le cellulaire ou autre appareil, s'il y a lieu et laisser les policiers faire leur travail. Suite à l'intervention sexto, s'assurer que l'élève se sent en sécurité, outiller (ne pas se limiter à cocher des cases dans la grille). Soutenir les familles des deux côtés, autant la victime que l'investigateur. Informer et éduquer. Encourager la victime à garder une attitude positive, à faire la différence entre un geste impulsif et ce qu'elle est profondément et à se questionner sur son réseau social. Toujours respecter la confidentialité (ne pas ébruiter la situation, ne pas consulter les photos/vidéos, rassurer les élèves durant la dénonciation) Utiliser les outils de la trousse Sexto: référence, aide mémoire, documents d'information. L'atelier sur la sensibilisation faite par les policiers est essentiel à l'apprentissage des jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de comportement malveillant, laisser mes émotions de côté. Me concentrer sur le travail à faire. Rester concentrer sur l'éducation et non le jugement.

Par la suite, informer les parents de la situation dans laquelle s'est mise leur enfant. Accueillir leur détresse et les laisser partir. Par chance, dans la trousse, certains outils et référence sont à notre disposition afin de les soutenir.